



AGENCE NÉO-CALÉDONIENNE  
DE LA **BIODIVERSITÉ**

# Fonds de la Nouvelle-Calédonie de soutien aux associations œuvrant pour la biodiversité



# Objectifs

pour LES ASSOCIATIONS UNIQUEMENT  
En 2025 et 2026

- **Maintenir** leurs activités essentielles de **préservation et de restauration** des écosystèmes / des habitats et des espèces ;
- **Relancer des projets** suspendus ou annulés en raison des difficultés financières ;
- **Développer de nouvelles initiatives** répondant aux enjeux environnementaux prioritaires en Nouvelle-Calédonie.

# Réduction des pressions sur la biodiversité



AGENCE NÉO-CALÉDONIENNE  
DE LA **BIODIVERSITÉ**

Les projets doivent cibler la **réduction des pressions majeures** :

- ✓ **Protéger et restaurer** des écosystèmes ;
- ✓ Favoriser la **résilience** des écosystèmes ;
- ✓ Mettre en œuvre des **solutions fondées sur la nature** (restauration écologique, reforestation...)
- ✓ **Promouvoir** la **sensibilisation**, l'éducation et la formation autour des enjeux de biodiversité.
- ✓ Encourager **l'engagement** ;
- ✓ Engager des **changements structurels**.

# Les Subventions

Une aide publique pouvant couvrir jusqu'à **100 % des besoins financiers** d'un projet, en fonction des critères d'évaluation et des priorités définies ;

Un financement compris entre

**200 000 CFP** et **10 000 000 CFP** par projet,

sauf exceptions justifiées par leur envergure ou leur impact stratégique.

# Calendrier et modalités :

Instruction par l'ANCB

Un jury ANCB mobilisant ses membres

## Dépôts de candidatures :

- Du 17 mars au 11 mai
- Du 9 juin au 3 août
- Du 1 septembre au 26 octobre

## Annnonce des projets retenus :

- Du 2 au 6 juin
- Du 25 au 29 août
- Du 17 au 21 novembre



AGENCE NÉO-CALÉDONIENNE  
DE LA **BIODIVERSITÉ**

Contact

Bientôt plus d'info sur le site de l'ANCB

[www.ancb.nc](http://www.ancb.nc)

Onglet ancb/appel à projet

Fonds pour le  
développement de  
la vie associative



Attention!  
Sous réserve et dans la limite  
des crédits dédiés

## Ambition écologique du fonds :

Vise à soutenir le développement d'associations calédonniennes de type loi 1901, au travers de 3 axes : (V1) le financement global de l'activité ou (V2) la mise en œuvre de nouveaux projets innovants + (V3) la formation des bénévoles

## Temporalité

14/03/2025  
30/04/2025

# Fonds pour le développement de la vie associative

## Instructeur



V1-V2 : entre 119 kF à 1,8 MF  
V3 : 95 kF par j de formation

## Projets éligibles :

- V1 – Priorité aux associations (i) dont l'action concourt au dynamisme de la vie locale et la création de richesses sociales ou économiques durables, (ii) qui démontrent une capacité à mobiliser (participation citoyenne) et (iii) qui contribuent au développement du vivre ensemble
- V2 – Projets innovants en accord avec l'objet de l'association
- V3 – Formations collectives en adéquation avec le projet associatif et tournées vers le développement des compétences des bénévoles



<https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/contenu/tel-echargement/12344/104694/fi-le/note+FDVA+2025.pdf>



# Le fonds Pacifique

(jusqu'à 50% de subv.  
*a priori*)



Attention!

Sous réserve et dans la limite  
des crédits dédiés

# Ambition écologique du fonds :

Développer la coopération régionale avec les Etats océaniques et l'insertion régionale des collectivités françaises du Pacifique ( → *projet bilatéral* )

## Temporalité

1<sup>ère</sup> consultation

clôturée au 31/01/2025

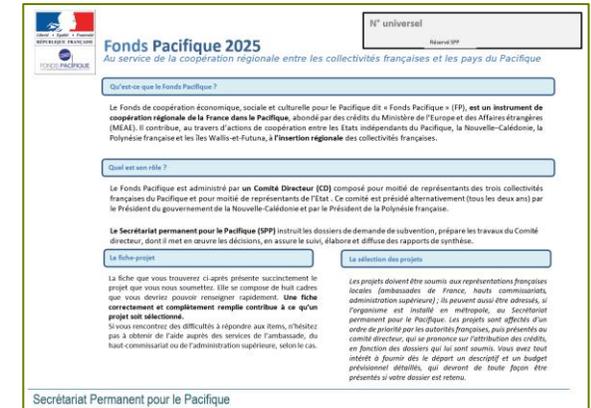
## Instructeur



## Le fonds Pacifique

### Projets éligibles :

- Projets permettant aux collectivités françaises d'être associées à la lutte contre le changement climatique, la protection de l'environnement et la réponse aux risques de catastrophes
- Projets économiques s'inscrivant dans le cadre du développement durable et promouvant le savoir-faire des collectivités françaises ou bénéficiant à ces dernières et concourant au renforcement des échanges économiques au niveau régional
- Projets portant sur la sécurité alimentaire



<https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Appels-a-projets/Fonds-Pacifique-2025>



Les aides du  
« Fonds-vert »  
ouvertes aux  
associations  
(jusqu'à 80% de subv.  
*a priori*)



Attention!

Sous réserve et dans la limite  
des crédits dédiés

## Ambition écologique du fonds :

Recyclage d'une friche, et plus généralement d'un espace foncier déjà artificialisé mais sous-utilisé, pour des projets d'aménagement ou relocalisation d'activités

### Temporalité

Au fil de l'eau,  
ouvert depuis le  
13/03/2025

## Recyclage foncier (éligible aux associations si accord de la collectivité compétente)

### Instructeur



### Projets éligibles :

- Mettre en œuvre un projet urbain, une politique de l'habitat ; organiser la mutation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques
- Favoriser le développement des loisirs et du tourisme ; réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur
- Lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux
- Sauvegarder, restaurer ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ; renaturer ou désartificialiser des sols.



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

## Ambition écologique du fonds :

Accélérer les investissements en faveur de la transition écologique des activités et des espaces maritimes et littoraux

### Temporalité

Au fil de l'eau,  
ouvert depuis le  
13/03/2025

### Instructeur



## Soutien à la transition et à la planification écologiques des activités et des espaces maritimes et littoraux

### Projets éligibles :

- Actions favorisant un usage durable et la préservation du littoral, concourant à l'accueil du public et intégrant une dimension paysagère
- Projets d'investissement structurants, innovants et ambitieux sur le plan environnemental et liés à la transition écologique du monde maritime
- Projets renforçant la protection de l'environnement dans son ensemble, permettant l'adaptation au changement climatique et contribuant à la transmission et à la promotion de la culture et du patrimoine maritimes



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

## Ambition écologique du fonds :

Réduire les pressions sur la biodiversité et la restaurer sur l'ensemble du territoire

### Temporalité

Au fil de l'eau,  
ouvert depuis le

13/03/2025

### Instructeur



## Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire

### Projets éligibles :

- Actions proactives en faveur des espèces visées dans les PNA.
- Implantation de couverts herbacés et de linéaires végétaux favorables aux insectes pollinisateurs dans les espaces non agricoles du territoire.
- Résorption des principaux obstacles à la continuité écologique.
- Opérations locales de gestion ou d'éradication des EEE, avec potentiellement un volet restauration des milieux



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

## Ambition écologique du fonds :

Permettre de réduire les pressions sur la biodiversité et de la restaurer sur l'ensemble du territoire

## Temporalité

Au fil de l'eau,  
ouvert depuis le  
13/03/2025

## Instructeur



## Protéger et restaurer les espaces naturels

## Projets éligibles :

- Réalisation d'opérations de maîtrise foncière pérenne avec un objectif d'atteinte de l'objectif de 10% du territoire mis sous protection forte (ZPF).
- Actions de gestion ayant pour objectif le renforcement du statut de protection d'une aire protégée dans l'objectif de passer en ZPF.
- Actions d'investissement et d'intervention pour l'élaboration et la bonne mise en œuvre des documents ou mesures de gestion associés aux ZPF.
- Actions de restauration en milieu marin, qui incluent notamment le retrait d'épave échouées et situées dans ZPF ou à proximité.



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

## Ambition écologique du fonds :

Doter les collectivités ayant la compétence en matière de document d'urbanisme d'Atlas de la biodiversité communale, afin de contribuer au diagnostic concerté des enjeux de biodiversité sur leur territoire

### Temporalité

Au fil de l'eau,  
ouvert depuis le  
13/03/2025

## Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

### Instructeur



### Projets éligibles :

- Diagnostic écologique, inventaires naturalistes, réalisations cartographiques présentant les enjeux de biodiversité sur le territoire.
- Actions de communication, de sensibilisation, de participation et de mobilisation des acteurs socioéconomiques, des élus et des citoyens.
- Actions de formulation du plan d'actions.
- Actions d'animation concourant à l'établissement et la validation du plan d'actions attendu à l'issue de la démarche.



<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>